



Parc national
de la Guadeloupe



Saint-Claude, le 23 septembre 2022

Le Conseil départemental, le Parc national, l'Office national des forêts et le Conservatoire du littoral annoncent la réouverture partielle des sentiers et aires de pique-nique

Le Conseil départemental, le Parc national, l'Office national des forêts et le Conservatoire du littoral informent la population de la réouverture de l'accès aux aires de pique-nique, à l'aire d'accueil des chutes du Carbet, ainsi qu'aux sentiers de randonnée situés en Grande-Terre à la Désirade et Marie-Galante.

Sur le terrain depuis le dimanche 17 septembre, les agents du Parc national, de l'ONF et du Conservatoire du littoral ont procédé à l'évaluation de l'état des sentiers et des aires de pique-nique ainsi qu'au déblaiement et à la sécurisation des installations, suite au passage de la tempête Fiona.

Les sites autorisés

Sont désormais accessibles au public, les aires de pique-nique, les chutes du Carbet, les sentiers de randonnée situés en Grande-Terre, en Nord Basse-Terre, sur la Traversée, à la Désirade et Marie-Galante.

Toutefois, les gestionnaires d'espaces naturels appellent à la plus grande vigilance face aux risques de glissement de terrain et de chute d'arbres, en particulier à proximité des cours d'eau et aux abords des embouchures. La physionomie des rivières a été modifiée par les débits importants générés par le passage de la tempête Fiona. La plus grande prudence est recommandée à l'approche des cours d'eau. De même, les zones humides (marais, mangroves, etc.) ont été largement inondées. Les sentiers et équipements de découverte de ces espaces resteront encore impraticables quelques jours.

La pratique d'activités en pleine nature présente des risques accrus plusieurs jours après le passage d'un tel phénomène météorologique. Il convient avant toute randonnée de vérifier l'état du sentier. En cas d'accident, seule la responsabilité du randonneur sera engagée.

Le site [RandoGuadeloupe](https://www.randoguadeloupe.gouv.gp/) peut être consulté pour connaître l'état des sentiers et préparer sa randonnée en toute sécurité (application gratuite disponible sous IOS et Android).

Parc national de la Guadeloupe
Montéran - 97120 Saint-Claude



Les sites interdits

L'inspection menée sur les sites de **Soufrière** et **Grand étang** a permis de constater qu'ils nécessitent des travaux, études ou aménagements complémentaires. Par conséquent, l'accès du public au Grand étang et au sommet de la Soufrière est temporairement interdit. Seul l'accès à la Savane à mulets est autorisé.

La route forestière de **Desbordes** (Petit-Bourg) est fermée suite à l'effondrement du pont au niveau du Bain à Colo. Les sentiers de randonnée adjacents sont en partie endommagés par des glissements de terrain.

De même, les sentiers de montagne de la Côte-sous-le-vent (**Vallée de la Grande Rivière** et **Vallée de Beaugendre**) sont vivement déconseillés au public. Il en est de même pour les sentiers du littoral de Vieux-Habitants et de **Trois-Rivières**.

Les gestionnaires d'espaces naturels rappellent que les sentiers de la Basse-Terre sont gorgés d'eau ou obstrués par des végétaux. Il n'est donc pas recommandé de les fréquenter pour le moment.

Un communiqué informera le public de la réouverture progressive de ces sites via les réseaux sociaux du Conseil départemental, du Parc national et de l'ONF Guadeloupe (Facebook, Instagram) et sur le site RandoGuadeloupe.

Contacts Presse :

Parc national de la Guadeloupe

Lynda Obydol

Tél : +590 590 41 55 50

Port.:+590 690 37 29 89

lynda.obydol@guadeloupe-parcnational.fr

Conseil départemental de la Guadeloupe

Younid Coupan

Tél. : 0590 99 77 77

Port. 0690 31 95 45

younid.coupan@cg971.fr

Office national des forêts

Aurore Bourseau

Tél : 0590 99 29 01

port : 0690 00 87 42

aurore.bourseau@onf.fr

A propos du Parc national

Créé en 1989, le Parc national de la Guadeloupe est un territoire et un espace naturel dont les paysages, la biodiversité, la richesse culturelle et le caractère sont reconnus comme exceptionnels, ce qui justifie la mise en place d'une protection et d'une gestion pour garantir leur pérennité pour les générations futures. Le Parc national de la Guadeloupe est composé :

- De « **cœurs** » terrestre et marin qui bénéficient d'une protection renforcée via une réglementation spécifique ;
- D'une « **aire maritime adjacente** » qui exprime également des orientations de développement durable ;
- D'une « **aire d'adhésion** » qui comprend 20 communes signataires de la charte de territoire du Parc ; cette aire constitue un territoire en solidarité écologique avec les cœurs, sur lequel les communes s'engagent volontairement pour favoriser son développement durable, avec l'appui du Parc.

A propos de l'Office national des forêts

En Guadeloupe depuis 1966, l'ONF gère 38.223 ha de forêts publiques de l'ensemble de l'archipel, comprenant notamment les forêts départementalo-domaniale, domaniale, départementale et certains sites du Conservatoire du littoral, depuis le massif volcanique de la Basse Terre jusqu'aux falaises abruptes de la Grande Terre ou des Iles du Sud. Dans ces espaces, les enjeux majeurs sont la préservation des milieux et l'accueil du public.

Conformément à l'article L. 361-1 du Code de l'environnement, la circulation des piétons sur les voies et chemins inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée s'effectue librement, dans le respect des lois et règlements de police et des droits des riverains. L'accès des piétons aux milieux naturels est donc gratuit.



Avec ses partenaires et le soutien des collectivités, l'ONF contribue au développement durable guadeloupéen. Par ses actions en faveur de l'environnement, du tourisme, l'aménagement du territoire, la protection de la ressource en eau, la formation et la sensibilisation, l'insertion économique et sociale, c'est toute la richesse naturelle et la diversité de notre archipel qu'il vous invite à découvrir. L'ONF réalise des missions d'intérêt général pour le compte des services de l'État et des collectivités. Il assure également des prestations de service, comme les études, les expertises et des travaux.

A propos du Conservatoire du Littoral

Le Conservatoire du littoral est un établissement public administratif de l'Etat placé sous la tutelle du ministre chargé de la protection de la nature. La Guadeloupe dispose de 680 km d'espace littoral réparti entre la Grande-Terre et ses îles adjacentes. Longtemps perçu comme une frontière hostile entre la terre et la mer, en raison de la proximité des zones humides infestées et des hommes venus d'autres rivages, il est apparu aujourd'hui comme lieu d'intérêt pour de multiples activités mais aussi reconnu comme un réservoir de richesses fragiles et menacées.

Ces milieux littoraux sont autant un atout économique qu'une réponse aux besoins culturels et sociaux. Il est donc essentiel d'y promouvoir un équilibre de développement et de protection afin de sauvegarder la qualité de cet éventail de biodiversité représentative des Petites Antilles.

Face aux multiples pressions subies, le Conservatoire du littoral s'attache avec les gestionnaires à préserver, mettre en valeur et faire découvrir ces sites naturels et paysagers pour transmettre aux générations futures les clés d'un avenir écologique.

